

toute propriété, & de la plus révoltante indécence (a). Il est inutile de dire que l'illustre magistrat, dont cette sottise porte le nom, n'a jamais rien écrit de semblable. Si les *Mémoires historiques & politiques des Pays-bas* qu'on lui attribue (b), sont réellement de lui, ils démontrent par une opposition bien saillante de vues & de principes, que ces *Œuvres posthumes* n'en sont pas. Dans l'un c'est un patriote qui aime son pays & en parle avec intérêt; dans l'autre c'est un furieux qui le calomnie & le déchire. Enfin si on pouvoit douter de l'imposture, il n'y a qu'à lire la page 29, où l'écrivain dit avoir pu faire sa fortune en communiquant sa *précieuse trouvaille*. C'est une distraction

---

fession est nul, selon lui, confié à des hommes sacrilèges & scélérats; mais ses agens, *hommes de génie & de probité*, le garderont faintement.

(a) P. ex. L'impôt à mettre sur les maîtresses, pour donner à la luxure une publicité légale &c &c. Telles sont les découvertes de cet homme à projets, en attendant qu'il nous donne un nouvel ouvrage entièrement destiné contre le *Clergé des Pays bas, corps plein d'orgueil & dangereux qui ne s'embarrasse ni des veuves ni des orphelins*, mais seulement des *orphelines*. C'est ce langage des halles qu'on oie attribuer à un homme célèbre, à un homme d'état, dont toutes les vues pouvoient n'être pas exactes, mais qui avoit de l'honnêteté & qui ne répétoit pas les calembours des goujats.

(b) Nous en parlerons dans un des *numéros* suivans.